



Métiers et fonctions
Juillet 2011

ANIMATION JEUNESSE ET LOISIRS

On y fait quoi ?

- Qu'il intervienne auprès d'un groupe de jeunes en dehors du temps scolaire (soir, mercredi, vacances...), dans un centre de loisirs, ou dans les quartiers défavorisés, le spécialiste de l'animation a pour mission de favoriser les échanges. Il contribue à développer des activités de groupes, qu'il conçoit, organise et encadre dans l'optique d'un projet global d'animation.
- Il exerce dans différents domaines : loisirs, sport, culture, vie sociale ou activités éducatives. Il initie à des techniques diverses (théâtre, poterie, expression corporelle...), encadre des activités sportives (bicross, escalade, randonnée équestre...), sensibilise à des préoccupations locales (environnement, urbanisme...) ou culturelles (organisation de rencontres-débats, de voyages, de visites de musées, de sorties ciné-clubs...).
- Il est l'interlocuteur des partenaires institutionnels (CAF, Jeunesse et sports...), des élus et des associations.

Avec quel profil ?

- De nombreux diplômes, délivrés par Jeunesse et Sport, préparent à exercer des fonctions dans l'animation tels que principalement :
 - le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien (BAPAAT)
 - le Brevet d'Etat d'animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse (BEATEP) remplacé progressivement par le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)
 - le DUT Carrières Sanitaires et Sociales, option animation (délivré par l'Education Nationale)
 - le Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA)
 - le Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement (DE-DPAD)
- De simples brevets, délivrés par Jeunesse et Sport, ne permettent d'exercer qu'occasionnellement des fonctions d'animation (ex : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA), le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)). Il s'agit uniquement d'attestations reconnaissant une qualification et des aptitudes dans le domaine de l'animation.
- Qualités relationnelles (compétences dans la gestion des conflits), pédagogie
- Capacités d'écoute, de conseil et d'orientation
- Disponibilité (travail le week-end, les jours fériés, pendant les vacances...)
- Sens du travail en équipe
- Esprit d'initiative et d'innovation (organisation dans la gestion de projet), dynamisme
- Connaissance de la vie associative
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- Diplôme de secourisme apprécié
- Notion en multimédias appréciées (CD-Rom, Internet...)

Dans quelles collectivités ?

- L'animation dans les communes est marquée par une collaboration étroite entre la municipalité et les associations. Ainsi certaines communes choisissent de gérer directement ce service (recrutement par le service enfance-jeunesse, par le CCAS) alors que d'autres délèguent tout ou partie du travail à une ou plusieurs associations. Dans le cadre de ce partenariat des territoriaux peuvent être mis à la disposition des associations de la commune.
- L'animateur intervient dans des établissements publics locaux variés : maison des jeunes et de la culture (MJC), point information jeunesse, centre de loisirs, centre culturel (ex : espace multimédias d'une médiathèque), colonie de vacances, maison des associations... Il peut également intervenir dans les écoles élémentaires pour l'animation et la surveillance des jeunes enfants sur les temps du midi et du soir.